

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL
N°: 93
JANVIER 2023



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
LE COIN DES ENFANTS
CÔTÉ CUISINE
UN PEU D'HISTOIRE

1
An
Joie
Fêtes
Santé
Famille
Bonheur
Prosperité
Bonne année
Meilleurs vœux
2023

*Faire un pas vers le
futur, apprendre du passé,
éclairer l'avenir, vivre
pleinement le moment
présent, les membres du
conseil municipal vous
présentent leurs meilleurs
vœux pour 2023*



Sur présentation de cette publicité.



PERMIS B, CONDUITE ACCOMPAGNEE,
BOITE AUTO, FORMATION B96,
PERMIS REMORQUE BE

Eco-conduite et prévention
des risques routiers

Evaluation
de départ
offerte !

2 agences à votre service
AMIENS 03 22 478 431
CHAULNES 03 22 852 778

**COIFF' ET
VOUS**

COIFFEUSE À DOMICILE
PROTHESISTE CAPILLAIRE

Isabelle Cavel

06.07.72.74.98

Netto

LE DISCOUNT IMBATTABLE

Tél . 0322864520



Rejoignez nous
sur Facebook

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

DEFRUIT DECOR à votre service depuis 2002



entreprise
peinture & décoration
ravalement de façade
vitrerie
pose de placoplâtre

16 avenue aristide briand
80320 chaulnes

06 82 30 52 10

email: jacky.defruit@sfr.fr
site: www.defruitdecor.fr

L'Atelier de
Tiff'Anne

Coiffeur - Coloriste

24 Rue Ernest Boitel
80320 Chaulnes
03.22.85.41.90
06.81.76.91.12

**POINT
ASSUR
CONSEIL**



Picardie • Normandie

Atelier Fleurs

Fleurs & Décoration

Tél : 03 22 85 80 80
atelier-d-fleurs@orange.fr
www.atelier-d-fleurs.com




Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES

Ets VANDEWALLE



03 22 85 50 81
06 85 37 30 75
80320 CHAULNES

COUVERTURE - ZINGUERIE
NETTOYAGE TOITURE - ANTI-MOUSSE
NEUF ET RÉPARATIONS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

l'année 2022 s'en est allée, et à l'heure où vous lirez ces quelques lignes il sera encore temps de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2023, qu'elle puisse vous apporter santé et bonheur pour vous et tous vos proches. Et espérons également que notre planète se porte mieux, elle en a bien besoin...

Parmi les activités communales, et malgré une actualité Covid toujours présente, nous reprendrons enfin les manifestations conviviales qui réunissent les administrés : repas des aînés, accueil des nouveaux-nés et leurs familles, ..., sans oublier la vie associative qui renaît progressivement.

Dans le mot du Maire du précédent bulletin municipal, je vous évoquais les projets principaux qui vont, entre autres, largement occuper votre conseil municipal cette année : ils sont bien sûr toujours d'actualité, ont « mûri » et vont se concrétiser avec toute la prudence financière qui s'impose : signalétique communale, rénovation de la friche commerciale avenue A. Briand, parc de loisirs intergénérationnels rue de Pertain, 1ère tranche de travaux pour l'église, éclairage public, poursuite des études de « redynamisation du centre-bourg » qui déboucheront sur les projets futurs, et une multitude de sujets et actions que vous suivrez tout au long de ces bulletins municipaux.

La commune subit également de plein fouet les augmentations d'énergie, matériaux, maintenance, ... Le budget communal 2023, dont l'élaboration devient une gymnastique complexe, se doit néanmoins d'être exemplaire vis-à-vis de nos administrés, face aux difficultés qu'ils subissent, et je proposerai cette année encore au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

Vous êtes également nombreux à avoir manifesté votre intérêt pour les commandes groupées d'énergie. Celles-ci n'étaient pas « rentables » l'an dernier pour le gaz et l'électricité, avec le bouclier tarifaire mis en place par l'état. La donne va changer, au vu des augmentations prévues, aussi vous lirez dans le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre que nous avons contractualisé avec un organisme chargé de mener cette opération à grande échelle. Chaque foyer sera donc informé et sollicité.

Vous pouvez compter sur la volonté de vos élus pour œuvrer en faveur de notre ville. Nous comptons par conséquent sur votre soutien et votre compréhension. Bonne année à toutes et à tous !

Thierry Linéatte

Maire de Chaulnes



Travaux de rénovation extérieure de l'église en 2023 : c'est notre patrimoine qu'il convient de préserver et entretenir .



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

mairie.chaulnes@wanadoo.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
mairie.chaulnes@wanadoo.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes
Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-
COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Envi-
ronnement / Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

MISSION LOCALE

M.E.E.F.

SANTERRE HAUTE SOMME

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PÉRONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

UNITÉ LOCALE

DE HAUTE PICARDIE

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro

80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

SÉVERINE FARENEAU

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundi et vendredi (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible sur le site : www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

06.11.57.08.63 / ludovic_antiochus@orange.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation

en hypnose et technique EMDR,

maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS

DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER,

Odile SENECHAL, Quentin

SENECHAL, Mathylde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en se-

maine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,

Daniel TAIX. Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

sur rendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous : 06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois. 03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois. 03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

sur rendez-vous : 03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

Justine HENRION

Sur rendez-vous le jeudi

07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR

KINESITHERAPEUTE

11 rue des Lts Terpraut et Grenier (sur rendez-vous)

VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVENTE

Fermé le jeudi et le samedi

03.22.83.94.97

Du lundi au vendredi :

09h00/12h30 - 13h30/18h30

PHARMACIES



FLAMENT-VANYSACKER +

16 bis avenue Aristide Briand

03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK +

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX

INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (accessible 24h/24).
Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



Les séances du conseil municipal

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Laure Lambert

Conseillère Municipale titulaire absente : Mme Céline Defruit

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 27 septembre 2022

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Eclairage public : extinction la nuit

1. Aspect financier :

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies.

Quelques chiffres pour les dépenses gaz-électricité ces dernières années :

2021 = 56 100 € / 2020 = 66 000 € / 2019 = 75 800 € / 2018 = 48 200 €

La moyenne sur ces 4 années est donc de 61 500 € / an. Actuellement, ces dépenses sont préservées des augmentations grâce au groupement de commandes établi avec la FDE. Cependant celui – ci se terminera fin 2023. La FDE travaillera prochainement sur l'établissement d'un nouveau groupement, mais dès 2023 une augmentation du coût des consommations d'énergies est prévue (15 à 20 % dès janvier). L'éclairage public représente les $\frac{3}{4}$ des dépenses énergétiques.

Estimation de l'augmentation prévisible :

$61\,500 \times 2 = 123\,000 \text{ €} \rightarrow$ il faudrait augmenter de 11% les taux d'imposition en 2024.

$61\,500 \times 3 = 184\,500 \text{ €} \rightarrow$ 22 % d'augmentation des taux d'imposition

Cette somme serait consacrée uniquement aux dépenses d'énergie !

2. Aspect environnemental :

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, la possibilité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public contribuerait également à la préservation de l'environnement (développement durable, bilan carbone, économies d'énergies (Kwh/m3), délestage).
Devant l'explosion des coûts de l'énergie, il convient de réagir, afin d'éviter une augmentation conséquente des impôts.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public de 23 h à 5 h.

Mme Maryse Hochart : Quel est le fournisseur d'énergie de la commune ?

M. Thierry Linéatte : Total Energies (électricité) et Engie (gaz).

M. Arnaud Noblécourt : C'est une économie à ne pas négliger, mais il y a des aléas notamment la sécurité à la personne, à quoi vont servir les caméras la nuit?, sécurité routière également et pourquoi investir dans de l'éclairage leds si on l'éteint la nuit ? Est – ce qu'on pourrait ne pas adapter cette mesure le week – end ? Pour les personnes qui travaillent sur la zone industrielle, il serait judicieux de réduire jusque 4h30 et non pas 5h...

M. Régis Lecot : Le problème, c'est la fermeture des centrales nucléaires. 15 % de production d'électricité en moins cet hiver !

M. Thierry Linéatte : D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Les gendarmes nous ont d'ailleurs informés que 80 % des cambriolages, vols,... ont lieu la journée.

M. Régis Lecot : Je vous rappelle que le vote pour l'éclairage public la nuit a eu lieu il n'y a pas si longtemps : en 1990. Auparavant l'éclairage était éteint à 22h.

M. Arnaud Noblécourt informe qu'il s'oppose à ce vote.

Mme Angéline Darras : est – ce qu'on peut adapter cette coupure aux horaires de travail de la zone industrielle, surtout pour les personnes qui vont travailler à pieds ? 23h – 4h30.

M. Thierry Linéatte : on peut en effet adapter l'amplitude d'extinction. On m'a également posé la question des illuminations de Noël. Effectivement, si vous le souhaitez nous les garderons car elles sont équipées de leds, et de plus il faut préserver l'esprit de Noël malgré tout, mais je ne vois pas l'intérêt de les laisser allumer la nuit, les enfants dorment !

M. Régis Lecot : Le gouvernement demande aux administrés de faire des économies d'énergies, nous devons également en faire et montrer l'exemple.

M. Thierry Linéatte : en effet, la commune doit s'inscrire dans cette démarche d'efforts collectifs et chaque geste compte. Nous pouvons cependant adapter ces horaires pour la zone industrielle.

Mme Claire Lecot Robit : Pourquoi ne pas laisser les grandes avenues éclairées ?

M. Thierry Linéatte : On ne peut pas se permettre de sélectionner des rues.

M. Philippe Cheval : Merci d'avoir mis ce point à l'ordre du jour. Les économies ça compte et ça va compter de plus en plus. Il faut qu'on soit un exemple, les administrés ne comprendraient pas d'être délestés parce qu'on laisse l'éclairage public la nuit. Terre de Picardie a fait le choix également d'éteindre sur la ZAC d'Estrées – Deniécourt de 23h30 à 5h. L'exemplarité doit être de mise, à commencer par les collectivités. Avant 1990, en effet il n'y avait pas de lumière la nuit. Donc oui il faut éteindre l'éclairage public la nuit.

M. Aires Ferreira : Est – ce que les enseignes des commerces doivent être éteintes ?

M. Thierry Linéatte : La réglementation oblige déjà les commerces à éteindre leurs enseignes entre 1h et 6h du matin.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal pour procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 4h30, à partir du 1er décembre 2022.

Mme Angéline Darras : si quelqu'un tombe dans un trou la nuit et se blesse parce qu'elle ne l'avait pas vu, qui est responsable ?

M. Thierry Linéatte : si c'est en domaine public, la commune est responsable qu'il fasse jour ou nuit.

Pour : 15 Contre : 2 (M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle)
Adopté à la majorité

Cette démarche sera accompagnée d'une information vers la population.

IV. Point PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire présente le compte – rendu de l'élaboration du PLUI de la communauté de Communes :

↳ **Retour sur les groupes de travail du mois de juin : bilan du diagnostic foncier :**

Ce PLUI se base sur un autre document d'urbanisme réalisé par le PETR : le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

RAPPEL de l'enveloppe de consommation maximale prévue par le SCoT : 70 hectares d'enveloppe foncière octroyée à la Communauté de Communes Terre de Picardie : 45 hectares au profit du logement ; 25 hectares pour le développement des activités économiques ou la création d'équipements.

RAPPEL des besoins en logements à ne pas dépasser au titre du SCoT, jusqu'à 2030 : 1 065 logements maximum entre 2016 et 2030 (environ 230 logements réalisés ou en cours entre 2016 et 2021, soit environ 835 logements maximum restants à réaliser).

RAPPEL des densités de logements minimales à atteindre : 20 logements/hectare dans les pôles relais Rosières-en-Santerre et Chaulnes ; 18 logements/hectare dans les pôles de proximité Caix, Harbonnières, Proyart, Dompierre Becquincourt ; 14 logements/hectare dans les communes rurales au sein de l'enveloppe urbaine.

Lors des groupes de travail du mois de juin, un repérage des sites pouvant accueillir de nouvelles constructions (logements, mais aussi activités et équipements) dans les 15 prochaines années a été effectué et vérifié avec chacune des communes. L'ensemble des sites issus de ces groupes de travail a donné lieu à un potentiel théorique de près de 1 500 logements, soit 500 logements de plus que ce qui est permis par le SCoT. Une nouvelle sélection technique a dû être effectuée en excluant les sites en extension de la tâche urbaine :

- les plus consommateurs en espaces agricoles et naturels,
- et/ou non desservis,
- et/ou éloignés des polarités.

Potentiel de création de logements : 1 477 logements. Le potentiel de création de logements de 1 477 est théorique. Pour se rapprocher du potentiel effectivement mobilisable, on applique un taux de rétention. Le SCOT impose 60 % maximum de création de logements en extension. Dans ce scénario, 45 % des logements seraient réalisés en extension : 146 logements dans les 2 pôles relais Rosières en Santerre et Chaulnes ; 219 logements dans les 4 pôles de proximité Caix, Harbonnières, Proyart, Dompierre-Becquincourt ; 379 logements dans les 37 communes rurales.

Mme Maryse Hochart : On parle de logement social ou d'accession à la propriété.

M. Thierry Linéatte : il y a les deux.

Monsieur le Maire informe que la commune a un gros potentiel de logements vacants intramuros (80 logements à vendre, inhabités, en friche...).

↳ **Synthèse du diagnostic agricole :**

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> • Occupe 85% du territoire • Qualité des terres agricoles • Présence de cultures et d'élevages • Existence de filières locales (Circuits courts) • Des agriculteurs avec des projets • Activité génératrice d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre d'exploitations depuis 0 ans, avec un maintien depuis 2010 • Parcelles agricoles enclavées et morcelées par endroits. • Sensibilité à l'érosion des sols

Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité d'un bassin de vie important (Région Hauts de France) • Potentiel des filières en circuits courts (potentiel de main d'œuvre) • Potentiel de cultures sur un sol fertile • Un paysage rural attractif • Acteurs de territoire (Chambre Agriculture, GEDA, Coopératives et Négoces...) • Services rendus à développer (énergie, recyclage...) → multifonctionnalité de l'agriculture au service des territoires • Canal Seine-Nord Europe 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement des exploitations au détriment des structures familiales • Consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation • Diminution de l'élevage et des prairies au profit des grandes cultures • Vieillesse de la population agricole • Réchauffement climatique : problème quantitatif de ressource en eau notamment pour les cultures légumières/industrielles et adaptation de l'agriculture par rapport à ce changement climatique • Autres menaces non spécifiques du territoire : superposition des réglementations et conjoncture économique

↳ Introduction au PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durables) :

Le PADD est un document qui constitue la pièce centrale du PLU et il exprime le projet politique pour l'évolution de Terre de Picardie, pour les 10 à 15 ans à venir. C'est un document qui doit être accessible à tous. Il doit donc être clair, concis et non technique. Le PADD doit fixer des orientations générales à l'échelle du Territoire. Des orientations trop précises ou trop détaillées peuvent générer par la suite des procédures d'évolution lourdes.

V. DM 3 et 4

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande du SGC (trésorerie) pour la régularisation des écritures relatives aux frais d'études. Pour cela, les opérations d'ordre budgétaire suivantes sont nécessaires :

Chapitre	Article	Investissement - désignation	Dépenses	Recettes
041	202	Frais liés aux docs d'urbanisme Frais d'insertion	+ 290.94 €	+ 290.94 €
041	2033			
041	21318	Autres bâtiments publics Frais d'insertion	+ 566.35 €	+ 566.35
041	2033			
041	2152	Réseaux de voirie	+ 400.68 €	+ 400.68 €
041	2033	Frais d'insertion		
041	2152	Installations de voirie	+ 474.10 €	+ 474.10 €
041	2033	Frais d'insertion		

Adopté à l'unanimité

Pour permettre cette régularisation ainsi que pour prévoir les amortissements FDE, une opération d'ordre budgétaire est nécessaire. Monsieur le Maire propose au conseil municipal la DM suivante :

Dépenses :

Compte 202 : + 290.94 €

Compte 2041582 : + 42 250.23 €

Recettes :

Compte 2033 : + 290.94 €

Compte 21534 : + 42 250.23 €

Adopté à l'unanimité

Il propose également les virements de crédits budgétaires suivants (suite à l'augmentation du FPIC et un remboursement de caution important) :

Dépenses compte 739223 : + 5 393.00 €.

Dépenses compte 6535 : - 5 393.00 €,

Dépenses compte 165 : + 60.00 €

Dépenses compte 2033 : - 60.00 €

Adopté à l'unanimité

VI. Projets friche commerciale, rue de Pertain, signalétique

Friche commerciale 11 avenue Aristide Briand : l'appel d'offres est lancé, les entreprises ont jusqu'au 29 novembre 12h pour visiter le site et rendre leur offre. Une analyse des candidatures sera ensuite effectuée. Ce dossier doit être finalisé pour le 31 décembre 2022 afin de pouvoir déposer une demande de subvention à la Région et l'état.

Pour ce projet et pour celui de l'aménagement d'un espace paysager, de loisirs et de rencontres intergénérationnelles rue de Pertain, une réunion a eu lieu au PETR dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) afin d'obtenir une aide supplémentaire : pour la friche commerciale : 132 500 € et 95 000 € pour la rue de Pertain.

Signalétique : plusieurs ateliers ont été menés et les grands principes du projet sont validés. Le budget prévisionnel (fabrication et pose de la signalétique) est estimé à 102 487 €. L'étude et les travaux sont subventionnés à 50 % par la Région dans le cadre de la redynamisation des centres – bourgs, et le département subventionne également à hauteur de 30 % (travaux).

Monsieur le Maire rencontrera les conseillers départementaux locaux prochainement pour examiner ces dossiers.

VII. Demande de subvention DETR / DSIL / FNADT

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'établir les demandes de subventions nécessaires (DETR-DSIL-FNADT) auprès des partenaires financiers afin de présenter ces dossiers dans les délais impartis.

Adopté à l'unanimité

Il demande également l'autorisation de déposer un dossier pour le projet du CREDA (service qui accompagne les enfants et les jeunes déficients auditifs de 0 à 20 ans du département de la Somme) : construction d'un bâtiment en bois modulaire pour accueillir l'antenne du CREDA à Chaulnes.

Adopté à l'unanimité**VIII. Proposition de motion de l'A.M.F (Association des Maires de France)**

Le Conseil municipal de la commune de Chaulnes exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. La commune de Chaulnes soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Chaulnes demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune (ou l'intercommunalité) demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Chaulnes demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Chaulnes soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Adopté à l'unanimité

IX. Rapport d'activités 2021 Terre de Picardie et rapport annuel 2021 EVD

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement stipulent que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

- Rapport d'activités 2021 Terre de Picardie : Ce document retrace les actions communautaires mises en œuvre durant l'année 2021. Monsieur le Maire présente donc ce rapport : territoire, l'exécutif, le conseil communautaire, les commissions, les ressources humaines, l'organigramme, les finances, le budget principal, budget SPAC, budget SPANC, le développement économique, les déchets, l'assainissement, les bâtiments, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, les relais petite enfance, la culture, le service numérique, la voirie, la mobilité, PLUI, le plan climat air énergie territorial, l'éolien, l'OPAH, l'établissement public foncier, l'aide à domicile, les subventions, les partenaires.
- Rapport annuel 2021 du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers : le territoire desservi, organisation du service, les moyens humains et matériels, les déchets ménagers, les emballages ménagers, la déchèterie, les collectes en apports volontaires, bilan tonnages 2020, la communication, le programme de prévention, les marchés publics, coût du service 2021, les faits marquants 2021, projets et perspectives.

Adopté à l'unanimité

X. Délibération diverses

1. Mises en non – valeur : Sur proposition de Monsieur le Trésorier par mail explicatif du 8 novembre 2022, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 745,19 €.

Adopté à l'unanimité

2. Extinction de créances : Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement. Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 1 120,39 €. L'assemblée doit se prononcer sur l'extinction de créances.

Adopté à l'unanimité

3. Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Les travaux de construction de l'entreprise MTA, sur la zone industrielle, ont commencé. Bonne nouvelle pour l'économie locale.

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillères Municipales titulaires excusées : Mme Virginie Masson avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Conseillère Municipale titulaire absente : Mme Céline Defruit

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 14 novembre 2022

M. Régis Lecot demande s'il y a eu des retours concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a eu jusqu'alors qu'un seul retour, de plus positif. Le procès - verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Reconduction de 25 % de l'investissement 2022 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- Article 2031 – frais d'études : 17 500 €
- Article 2033 – frais d'insertion : 625 €
- Article 2051 – concessions et droits similaires : 175 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Article 2111 – Terrains nus : 30 000 €
- Article 2115 – Terrains bâtis : 27 500 €
- Article 2121 – plantation d'arbres et d'arbustes : 750 €
- Article 21311 – Hôtel de Ville : 19,75 €
- Article 21318 – Autres bâtiments publics : 86 994,19 €
- Article 2135 – installations générales, agencements : 40 000 €
- Article 2151 - réseaux de voirie : 10 000 €
- Article 2152 - installations de voirie : 8 200 €
- Article 21534 – réseaux d'électrification : 24 455 €
- Article 21568 – autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 1 500 €
- Article 21571 – matériel roulant voirie : 1 500 €
- Article 21578 - autre matériel et outillage de voirie : 750 €
- Article 2158 - autres installations / outillages : 2 000 €
- Article 2161 – œuvres et objets d'art : 500 €
- Article 21757 – matériel et outillage de voirie : 500 €
- Article 2183 - matériel de bureau et matériel informatique : 500 €
- Article 2184 – mobilier : 1 500 €
- Article 2188 – autres immobilisations corporelles : 1 250 €

Adopté à l'unanimité

IV. Commission d'appel d'offres : friche avenue Aristide Briand

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune va procéder aux travaux de réhabilitation de la friche commerciale située rue Aristide Briand. Dans ce cadre un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 27 octobre 2022 pour une remise des offres fixée au 29 novembre 2022 à 12h00. Elle comprenait 11 lots. Après présentation du rapport d'analyse des offres (60% : note technique ; 40 % : prix), il est proposé de retenir les prestataires suivants pour un montant global de 494 318,86 € HT :

GROS OEUVRE : PM PLATRERIE MODERNE	91 680,50 €
CHARPENTE – COUVERTURE : JOUARD	61 338,79 €
MENUISERIES EXTERIEURES : CONCEPT ALU	58 362,00 €
PLATRERIE – ISOLATION : MACIP	87 048,71 €
MENUISERIES INTERIEURES : GANCE ET FILS	47 360,00 €
PEINTURE : DURACHTA	23 220,60 €
CARRELAGE : AVANTI	17 976,00 €
ELECTRICITE : MB ELEC	36 676,62 €
CVC : ETS P.M.E	42 416,64 €
ELEVATEUR : OTIS	19 589,00 €
FACADE : LES FACADIERS PICARDS	8 650,00 €
TOTAL	494 318,86 € HT

Adopté à la majorité (M. Gance ne participant pas au vote)

- point sur le dossier de demande de subvention DETR / CRTE :
 Ø Plan de financement de la friche avenue Aristide Briand :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	51 500 €	DETR 36 %	198 638 € :
Bureau de contrôle / SPS	5 950 €		18 540 €
Travaux logements	304 503 €		2 142 €
Travaux commerce	189 817 €		109 621 €
			68 335 €
		CRTE 24,013 %	132 500 €
		Région 10,92 % (Redynamisation des centres – bourgs)	60 278 €
		Département 9,06 % (aide au maintien des commerces en milieu rural)	50 000 €
		Commune (fonds propres)	110 354 €
TOTAL ELIGIBLE	551 770 €	TOTAL	551 770 €
Acquisition de la friche	102 900 €	Région 50% (redynamisation des centre-bourgs-prévisionnel en attente de la labellisation 2023)	51 450 €
		Département 30 % (fonds d'appui aux communes)	30 870 €
		Fonds propres	20 580 €
TOTAL GENERAL DU PROJET	654 670 €	TOTAL	654 670 €

Ce projet sera donc subventionné à 80 %.

Monsieur le Maire remercie Mme Ennuyer, secrétaire générale, pour le travail accompli pour l'élaboration de ce dossier complexe.



La friche commerciale située avenue Aristide Briand va laisser place à un commerce et deux logements.

V. Signalétique : validation des propositions

Le projet avance : (présentation du compte – rendu de la commission)

- police de caractère retenue ;
- design de pictogrammes originaux, correspondants à la typographie, retenu ;

- gamme couleur retenue ;
- principes d'utilisation de la couleur (couleur des flèches, de fond des surfaces d'information, de laquage des mobiliers, des messages) ;
- application de l'identité visuelle, logo Terre de Picardie ;
- typologie des supports retenus pour une signalétique pluri communale (entrées de ville, signalisation d'information locale, signalisation des zones commerçantes, signalisation directionnelle piétonne, relai info services, enseignes commerces ;
- design des matériels ;
- entrées de ville - illustrations identitaires du territoire : propositions d'illustrations appliquées en triptyque au verso des entrées de ville et des zones commerçantes (motifs, paysages) ;
- charte graphique ;

M. Claude Merlin : pourra t-on actualiser, mettre à jour ces panneaux ?

M. Thierry Linéatte : oui les lames seront adhésives, et donc interchangeables.

VI. Projet parc de loisirs : proposition d'acquisitions

Les riverains se trouvant en bordure du futur parc (parcelle AD129 et 130), proposent de céder à titre gratuit leur talus respectif. L'entretien reviendrait à la collectivité qui pourrait donc les aménager à sa guise dans le cadre du projet du parc de loisirs. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune.

M. Philippe Cheval : leur clôture est bonne ?

M. Thierry Linéatte : non et nous l'avons justement évoqué avec la paysagiste. Elle propose de mettre un grillage rigide vert.

M. Philippe Cheval : il faudra étudier les plantations en fonction, pour ne pas qu'elles grimpent le long du grillage.

M. Thierry Linéatte : oui tout à fait, des noms de plantes rampantes ont déjà été évoqués.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite, au conseil municipal, le plan de ce futur espace de loisirs : ateliers fitness, city stade, parcours santé, aires de jeux, WC public, parking, arbres et plantations Le bornage et le piquetage des équipements ont été effectués et ce projet sera validé en début d'année. M. le Maire et Mme Ennuyer ont rencontré le conseil départemental pour faire le point des subventions possibles.

VII. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Adopté à l'unanimité

VIII. Subvention Amicale du Personnel

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 890 € à l'Amicale du Personnel pour leur permettre d'offrir des cartes cadeaux aux agents (en activité et retraités).

M. Arnaud Noblécourt souhaiterait qu'elles soient attribuées en fonction du temps de présence (au prorata des jours travaillés).

M. Thierry Linéatte : ces cartes sont d'un montant peu élevé et il serait donc compliqué de les attribuer de cette façon.

M. Philippe Cheval : ces cartes sont de quel montant ?

M. Thierry Linéatte : 25 €

M. Philippe Cheval : ce montant est faible au vu de l'inflation de 2022. Il serait à revoir au prochain

budget et peut – être qu’il faudrait attribuer une prime exceptionnelle ou des chèques cadhoc aux agents, vu l’année compliquée.

M. Arnaud Noblécourt : je ne suis pas d’accord pour que tous touchent le même montant ! Les agents devraient les toucher en fonction de leur temps de présence et de leur mérite.

M. Philippe Cheval : ce sujet devra être étudié en commission finances. C’est au maire de décider du montant en fonction du chapitre 012 (charges de personnel).

Adopté à l’unanimité

IX. Décision Modificative n°6

Le Conseil Municipal a décidé les virements de crédits budgétaires comme suit afin de régulariser des dégrèvements pour les jeunes agriculteurs :

Dépenses compte : 6535	- 373 €
Dépenses compte : 7391171	+ 373 €

Adopté à l’unanimité

Information : groupement de commande « énergie ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’une convention d’accompagnement pour l’organisation de l’achat groupé d’énergie verte et de gaz entre la commune et Wikipower peut être signée. Cette convention définit les obligations et engagements des deux parties, la commune en tant qu’organisateur et Wikipower en tant que prestataire. Celle – ci précise notamment les modalités de communication auprès des habitants, l’organisation de la consultation des fournisseurs et le cadre contractuel des offres tarifaires entre les fournisseurs d’énergies et les clients regroupés. L’organisateur s’engage notamment à assurer la promotion de l’achat groupé d’énergies auprès de ses administrés. Le prestataire s’engage à prendre en charge financièrement et techniquement le déroulement opérationnel des achats groupés. Le prestataire ne facturera ses services ni à l’organisateur, ni aux participants aux achats groupés, mais bien au(x) fournisseur(s) ayant remporté le(s) lot(s) de l’achat groupé.

Cette convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2024. Le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

SARCOM

Après ces deux ans d’arrêt, je suis enchanté que le SARCOM 2022 soit une réussite, le succès est toujours au rendez-vous. Cet événement, par son rayonnement sur notre territoire, loin de s’essouffler, est devenu au fil du temps incontournable, presque une tradition.

Je souhaite remercier tous les acteurs qui rendent possible ce rendez-vous : la ville de Chaulnes pour son accueil, les collectivités pour leur soutien, nos fidèles sponsors, les bénévoles et aussi l’ensemble des exposants pour avoir relevé le défi de cette reprise « post-covid » avec leur professionnalisme sans oublier les nombreux visiteurs qui nous ont fait le plaisir d’arpenter les allées et sans qui le salon n’aurait aucune raison d’être.

La satisfaction des visiteurs et des exposants, la joie des gagnants de nos loteries et tombolas est un moteur pour vous préparer la 26^{ème} édition pleine d’animations et de surprises à Rosières en Santerre les 3, 4 et 5 novembre 2023.

Au plaisir de vous y retrouver.

Vincent Lavolet,

Président de l’association Sarcom Développement



COLLÈGE ARISTIDE BRIAND



NON AU HARCÈLEMENT !

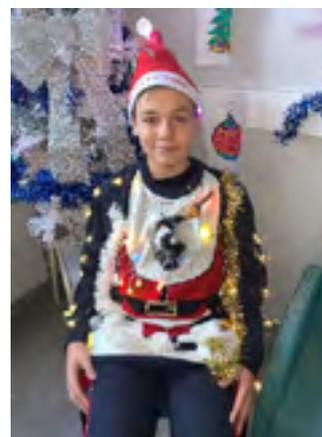
Le Jeudi 10 Novembre 2022, le collège de CHAULNES s'est mobilisé pour la lutte contre le harcèlement « JOURNÉE, TOUS EN BLEU ». Au programme de la journée pour les élèves, des ateliers ont été menés par les professeurs pour comprendre le harcèlement et les méfaits qui en découlent. Une intervention pour nos classes de 4^{ème} a été encadrée par nos référents Gendarmerie. Pendant la pause méridienne, une photo a été prise « NON AU HARCÈLEMENT » pour symboliser la lutte contre le harcèlement.

CONCOURS

Le mardi 13 décembre 2022 régnait une ambiance un peu folle dans les couloirs de notre collège Aristide Briand.

Le froid et les fêtes approchant, les élèves se sont affrontés lors d'un concours un peu particulier mais désormais culte : le concours du pull moche de Noël !

Le vendredi précédent, un atelier customisation était proposé à nos jeunes créateurs de pulls particuliers. Un jury a élu le grand gagnant parmi 32 participants, TEKIELI-HOLMIERE Anaël en classe de 5^{ème} Athènes !



26 SEPTEMBRE : JOURNÉE EUROPÉENNE DES LANGUES VIVANTES 2022 : LE COLLÈGE ARISTIDE BRIAND SE MOBILISE !

Voici les actions effectuées par les élèves de 5^{èmes} et de 3^{èmes} du collège Aristide Briand :

- Sur le niveau 5^{ème} : les élèves ont produit des affiches où ils mettent à l'honneur des mots dans toutes les langues étudiées au collège, ce projet se fait également en partenariat avec les arts plastiques et l'éducation musicale qui travaillent avec les élèves sur la langue des signes.

Les affiches seront ensuite transmises pour le salon du livre de Chaulnes.

- Sur le niveau 3^{ème} : le collège a inscrit 22 élèves volontaires à un concours intitulé « ZE dictée » organisé par Europe Directe à la faculté d'Amiens le jeudi 29 septembre.

Il s'agit d'une dictée en anglais, espagnol et allemand sur le thème de l'Europe. Les meilleurs de chaque établissement pourront gagner un voyage d'une journée à Bruxelles pour visiter le Parlement européen.

L'équipe des Langues.



LE BUS POUR L'EMPLOI



En complément des 22 Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI), un bus pour l'emploi fait étape chaque jour dans 2 communes de la Somme pour aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver un travail ou une formation. L'accès à un emploi ou à une formation nécessite de pouvoir s'appuyer sur toutes les possibilités qui se présentent. En effet, c'est en multipliant les démarches que l'on multiplie ses chances d'aboutir. Mais ces démarches peuvent parfois paraître complexes et les interlocuteurs peuvent parfois sembler lointains.

C'est pourquoi, nous nous réjouissons de l'initiative du Département de la Somme qui fait circuler un bus pour l'emploi afin d'être plus proche des habitants en recherche d'emploi.

Ce bus va desservir notre commune le 30 janvier de 14h00 à 16h30 et sera stationné sur la place de la mairie.

Accueilli par des professionnels de l'emploi, chacun pourra accéder à des informations de premier niveau pour être guidé dans ses démarches. Les personnes concernées pourront aborder en toute confidentialité les difficultés qui sont les leurs.

SYNERGIE *Job Tour*

#conseil
#emploi
information



Les équipes Synergie viennent près de chez vous !

Retrouvez-nous à CHAULNES
Le 30/01/23 de 9H à 12h



Place de la Mairie
De CHAULNES

Apportez votre CV !!!












16
Mairie de Chaulnes de ville PERONNE



17
Place de la Mairie NESLES SUR NAZE



18
RUE DE BOUTEVILLE



19
Place de la Mairie CHAULNES



20
Place de la Mairie ESPVILLE

SYNERGIE..

#conseil
#emploi
information

Job Tour

Du 16 au 30 janvier
NESLE & alentours

☎ 03 22 37 53 50
✉ nesle@synergie.fr

Téléthon



TÉLÉTHON 2022

Le Téléthon 2022 a rapporté la somme de 6597 € pour notre commune, associée comme chaque année à la commune d'Hallu.

Bravo à tous ceux qui ont donné de leur temps, leur énergie et surtout leur convivialité pour cette belle cause.

Merci à tous ceux qui ont participé, par leurs dons, à faire monter cette cagnotte pour obtenir cette somme remarquable.

Grâce à vous, la recherche avance et le combat contre toutes formes de maladies continue.

Rendez-vous au prochain Téléthon.

COLOR RUN / OCTOBRE ROSE

Pour la deuxième année consécutive, les Féminines de l'AAE Chaulnes ont voulu participer à Octobre Rose en proposant une « Color Run ».

Avec un peu plus de 70 participants de 2 à 62 ans l'événement fût réussi, le tout sous le soleil et la bonne humeur.

Parents, enfants, grands-parents et amis se sont retrouvés pour partager un moment simple, convivial et agréable pour la bonne cause.

Un grand merci à nos sponsors qui ont rendu possible cet événement : la Démolition Santerroise, Defruit Décor, la Maison Millau, Au panier d'Amandine, le Fournil de Chaulnes, Carrefour Market, Krys les opticiens de Péronne, Sport 2000 et la Mairie de Chaulnes ainsi que les employés communaux.

La vente de 200 Pin's ajoutée aux participants de la « Color Run » ont permis de récolter la coquette somme de 616 €.

Un grand merci à tous et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau défi.





MADAME GANCE, NÉE BORDEREAUX PAULETTE A FÊTÉ SES 100 ANS

Pour l'occasion, le 15 octobre 2022, le conseil municipal, par une délégation, est allé souhaiter un bon anniversaire à Paulette GANCE en lui offrant une composition florale, mais surtout en lui présentant tous ses vœux.

C'est en effet, le dimanche 15 octobre 1922 que Paulette est née à Crespin dans le Département du Nord. Elle a passé sa jeunesse à Compiègne dans l'Oise où elle y fait ses études. Elle est arrivée à Chaulnes en 1942 et a travaillé comme employée de banque au Crédit du Nord. Elle rencontre alors Maurice GANCE et ils se marient le 26 juillet 1945. De ce fait, elle aide son mari dans l'entreprise de charpente en tant que secrétaire. De cette union naîtront 6 enfants dont elle a assuré l'éducation tout en travaillant.

Aujourd'hui Paulette est comblée avec 11 petits-enfants et 18 arrière-petits-enfants.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de santé car il est bien vrai que :

« On n'a pas tous les jours 100 ans ! »

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre 2022, la France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France.

Sur la commune la cérémonie s'est déroulée comme suit :

9h45 : Accueil à la gare de Chaulnes.

Dépôt de gerbes, sonneries par la Batterie-Fanfare « l'Espérance de Lihons ».

10h00 : Rassemblement à la mairie.

Cérémonie au Monument aux Morts, à la stèle de la paix et place du Souvenir Français.

Dépôt de gerbes, sonneries par la Batterie Fanfare de Lihons. Cérémonie semblable au groupe scolaire à la mémoire des anciens élèves morts pour la France.

10h45 : Remerciements et vin d'honneur au centre socio-culturel de Chaulnes.





Prendre soin de nos aînés est important et même un petit geste peut leur apporter un peu de réconfort.

En décembre 2022 la commune a distribué des colis aux personnes âgées de 70 ans et plus à l'occasion des fêtes de fin d'année ; à savoir 167 colis pour des personnes seules et 160 colis pour des couples.



Le PETR organise chaque année le concours des maisons fleuries, contribuant à la beauté de notre territoire, dont la commune de Guyencourt-Saulcourt reste un exemple exceptionnel. Il permet de gratifier les communes et les particuliers pour leur engagement.

C'est ainsi que les premiers de chaque catégorie du concours communal des maisons fleuries 2022, ont été présentés au concours du PETR :

Madame Lydie LEFEVRE, 14 rue Jean Pierre FERRIE
Madame Francine AUBERT, 15 rue Didier Raymond LEROY
Madame Jocelyne NOIRET, 40 et 42 rue Odon DUMONT



Après délibération du jury du PETR Cœur des Hauts de France, sur les 87 participants, Madame LEFEVRE et Madame AUBERT ont été classées deuxième de leur catégorie. Elles ont donc été invitées à la remise des prix qui s'est tenue au foyer rural de Nesle, le 24 octobre dernier.

La petite cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié, l'occasion pour les lauréats d'échanger et de rencontrer d'autres passionnés.

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 Chaulnes

03.22.84.68.44 / mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h-17h30 / Mercredi : 09h-12h / 14h-17h30

Samedi : 09h-12h / Dimanche et Lundi : Fermé



L'équipe des médiathèques de Terre de Picardie vous présente leurs meilleurs vœux !



INFORMATIONS

Samedi 04/02/2023

De 10h30 à 11h30 : Atelier masque pour les enfants âgés de 3 à 6 ans à la médiathèque de Chaulnes (Inscription obligatoire/ places limitées)

Mercredi 08/02/2023

Atelier « massage bébé » en partenariat avec le Relais Petite Enfance de Rosières ; ces ateliers sont réservés aux parents. Renseignement ou inscription au 06 76 07 58 40.

Mercredi 15/02/2023

De 14h à 15h : Atelier masque pour les enfants âgés de 3 à 6 ans à la médiathèque de Rosières (Inscription obligatoire/ places limitées)

Et à partir de 17h : le comité de lecture « des livres et vous » se réunira à Rosières. N'hésitez pas à venir partager vos lectures.

Du 21 au 24/03/2023

Exposition à l'occasion du printemps des poètes proposée par Martial Fouquet, Société des Peintres et Amateurs d'Art de Péronne et sa Région.

RAPPEL : Portage à domicile

Les médiathèques proposent un portage à domicile pour les personnes isolées ou empêchées (seniors, malades, personnes à mobilité réduite, hospitalisées...).

Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de contacter la médiathèque intercommunale de Chaulnes par téléphone, mail ou par personne intermédiaire pour effectuer la démarche.

Un bulletin d'inscription sera remis au bénéficiaire ainsi qu'une petite enquête simple sur les genres de livres appréciés. Le bibliothécaire se chargera de fixer les rendez-vous afin de déposer les documents à domicile. N'hésitez pas à contacter Laetitia au 03 22 84 68 44



Au Panier d'Amandine

Fromagerie
Fruits et Légumes

☎ 03 22 83 96 39

📌 Suivez-nous sur **Facebook**

📍 16 Rue Jean Catelas
80320 CHAULNES

CALM

Mr DEVAUX Grégory
2 rue Roger Salengro
80320 CHAULNES

Tel: 06 82 96 17 85
Site web: <https://www.comme-a-la-maison.online/>

✉ calm80320@gmail.com
📘 Calm Traiteur
📷 calm80320

Alexandra

Coiffeuse à domicile

Homme, femme, enfants

Du lundi au samedi
De 9h00 à 18h30

0778818599

📞 03 22 87 40 63 / 03 22 87 40 62



NICOLAS BATIMENT

MAÇONNERIE
PLÂTRERIE
ISOLATION
CARRELAGE
RENOVATION



8 bis rue Jean Jaurès 80320 CHAULNES

☎ 07 78 87 67 20 cyril80@live.fr



Polissage
Lustrage

Traitement Céramique

06 16 64 56 20

80320 CHAULNES



Kilo-Boutique

27 rue rue Jean Jaurès
80320 CHAULNES
Du mardi au samedi
de 10h à 18h30

📞 03 22 87 40 63 / 03 22 87 40 62

📷 PhotoDirector

NICOBRİK

Maçonnerie



BUTEUX Nicolas

7 Allée creuse - 80 CHAULNES

06 69 64 44 08

PHARMACIE

FLAMENT-VANYSACKER

03 22 85 40 32

www.pharmacie-chaulnes.com

MATERIEL MEDICAL
LIVRAISONS A DOMICILE

Accueil, écoute et conseils



16 bis, av. Aristide Briand
80320 CHAULNES

MORET FREDY BRIDoux JEAN-PHILIPPE



- INSTALLATION
- RENOVATION
- DÉPANNAGE



14, RUE DU TOUR DE VILLE
80320 - CHAULNES



• 06 216 381 61
• 07 706 169 75



mb.elec80320@gmail.com



www.mb-electricite.com

■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'amicale des donneurs de sang de Chaulnes et ses environs vous communique les dates de collectes 2023 qui se dérouleront à la salle Saint Didier de Chaulnes, de 14h à 18h :

Les lundis 06 mars et 10 juillet et le mercredi 13 septembre.

En attendant de vous retrouver, les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.

La Présidente
Marie-Aimée BEULQUE



■ BABYFOOT SANTERROIS

Association affiliée à la Fédération Française de Football de Table.

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président, par mail :

babyfootsanterrois@gmail.com

Ouverture le vendredi

de 17h45 à 19h45.

■ CHORALE EN SANTERRE

La chorale en Santerre recherche des choristes, même débutants pour étoffer son groupe. Surtout, n'hésitez pas à venir si vous aimez chanter car vous découvrirez un ensemble sympathique et accueillant qui tout en travaillant le chant choral passe de bons moments de détente.

Tous les mardis, de 19h30 à 21h nous répétons dans la salle St Didier avec Nathalie notre brillante cheffe de chœur... Très compétente elle nous pousse vers la bonne note, la bonne intonation avec toujours l'humour... et ça marche !

Nous avons donné un Concert de Noël en l'église de Vauvillers le 10 Décembre avec un public nombreux, malgré le froid. Au moment des fêtes de fin d'année, c'est avec plaisir que chacun retrouve les chants traditionnels qui ont bercé notre enfance, et tous aiment mêler leurs voix à celles des choristes pour notre plaisir. (photos en noir et blanc car les radiateurs nous faisaient tout rouge !) Les répétitions ont repris le **mardi 10 janvier**, car après Noël il faut songer aux concerts du printemps et de l'été et se mettre au travail. En perspective, des concerts à Licourt, à la Marpa de Rosières... peut être à Liancourt Fosse pour la fête de la musique...

Nous vous attendons comme choriste ou comme spectateur... Le chant fait du bien au moral et les rencontres, au sein de la chorale, sont des moments qui renforcent les liens sociaux entre les participants en les sortant de leur solitude pour plusieurs d'entre eux. Bonne année en chanson à tous...



■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Le dimanche 20 novembre, les musiciens de l'orchestre ont animé la messe de 11h00 à Chaulnes pour célébrer leur patronne, sainte Cécile. Après un repas convivial, direction le centre socioculturel pour la traditionnelle remise des diplômes 2022, lors de laquelle les élèves se sont produits avec leurs professeurs. Six élèves ont été mis à l'honneur : Emma Hibon (meilleure élève de cycle 1), Lise Devaux (meilleure élève de cycle 2), Flora Devaux (meilleure élève de cycle 3), Salomé Mourier (meilleurs résultats FM et instruments confondus), Basile et Jean-Philippe Blaise (élèves les plus impliqués dans le bénévolat de l'association).



Le samedi 17 décembre, la chorale a donné une aubade de Noël à 17h00 dans la salle des fêtes de Méharicourt, à la demande du comité des fêtes. En parallèle, les musiciens répétaient l'après-midi au gymnase de Roisel avec les classes d'orchestre d'Epehy, Ham, Montdidier, Péronne, Roye pour un concert à 18h30.



Rendez-vous du 14 au 17 février pour notre stage annuel. Vous pouvez vous inscrire même si vous pensez ne pas savoir chanter ! Le concert de clôture se déroulera le vendredi 17 février à 18h00 dans la salle des fêtes de Méharicourt.

INFOS SUR :

Site Internet : <http://emhp.fr.gd>

Téléphone : 06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons



■ MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE



Enfin notre club a retrouvé un dernier trimestre riche en événements avec, dès le 15 octobre, les marches « Octobre Rose » avec 2 groupes et 220 marcheurs au départ de l'Immobilière de Haute Picardie, pour terminer au centre socio-culturel par un goûter offert par le club. Encore une réussite malgré quelques absences dues au temps mitigé.



Notre assemblée générale du 21 octobre a vu la participation de 123 adhérents, un record souligné par Frédéric Demule, notre conseiller départemental et Elisabeth Desaint, vice-présidente du Comité 80. Pierre Cattani annonça qu'il désirait quitter la présidence après 10 années bien remplies mais

précisa qu'il souhaitait rester un membre « actif ». Deux nouvelles têtes furent élues : Nelly Declercq et Alain Egret en remplacement de Colette Naye et Maryse Fimes, démissionnaires.





Quelques jours plus tard, le conseil d'administration se réunissait et élisait son nouveau président Jacky Declercq à l'unanimité, la secrétaire (Thérèse Cattani) et la trésorière (Claudine Bouquet) ne changent pas. Alain Egret devient secrétaire adjoint chargé de la cartographie de nos parcours pédestres.

Le 17 novembre, après 3 marches matinales, 80 personnes ont pu profiter d'un déjeuner festif à l'occasion du Beaujolais Nouveau où chacun a apporté une de ses spécialités culinaires. Encore une preuve de la grande convivialité qui règne au sein de notre club, qui je le rappelle est, avec plus de 200 membres, le 1^{er} club de Picardie.



En décembre, assez intense avec le Téléthon où nous avons marché à Nesle, Roye et surtout Chaulnes pour la bonne cause. Deux événements pour bien finir l'année. Le jeudi 15, marché de Noël dans la magnifique ville de Bruges avec un car complet. Grand soleil et temps très calme ont permis de mieux découvrir les « trésors cachés ». Très agréable pour tous.

Enfin pour clore cette saison bien chargée, le Père Noël nous attendait à Framerville pour une distribution de cadeaux en présence des animateurs. Chaque participant apporta un cadeau et le Père Noël les distribua. Un goûter terminait cette belle journée.

2023 s'offre à tous alors venez nous rejoindre pour votre santé et aussi vous distraire dans une excellente ambiance fraternelle.

Consultez notre site : randochaulnes.com ou téléphonez au 07.66.55.31.00.

Très bonne année à tous.

■ AAE CHAULNES FOOTBALL

DES NOUVELLES DE L'AAE CHAULNES FOOTBALL

La saison 2022-2023 a démarré depuis déjà plusieurs mois. Un nouveau bureau a été élu en juillet et oeuvre sans relâche pour le bon fonctionnement du club. Quasiment toutes les catégories de joueurs, dès l'âge de cinq ans jusqu'aux seniors, en passant par les équipes féminines, sont représentées. Ce sont 210 licenciés qui arpentent les terrains tout au long de la semaine pour les entraînements et le week-end pour les compétitions.

L'objectif pour nos deux équipes seniors est de se maintenir dans leurs championnats respectifs en s'étant renouvelées et rajeunies, effectifs pour lesquels le choix de la formation de jeunes «du cru» a été fait. Cela devrait porter ses fruits dès la saison prochaine avec d'autres ambitions.

L'objectif pour nos catégories jeunes est avant tout de prendre du plaisir à venir jouer au foot entre copains, progresser bien sûr, mais avec des maîtres-mots bien précis : le respect, la tolérance, la camaraderie, l'esprit d'équipe et la vie en collectivité. Et quand ils gagnent sur le terrain, c'est encore mieux !

Tout ce petit monde nécessite un encadrement conséquent (éducateurs, entraîneurs, dirigeants, membres du bureau). Merci donc à tous ceux qui s'impliquent et font partager leur passion. Pour cela, nous avons également besoin de la confiance des parents, mais aussi de leur aide et tolérance. Qu'ils n'hésitent pas à venir nous rejoindre.

La météo n'a pas été très clémente ces dernières semaines pour la pratique en extérieur. Pas grave, on jouera plus au beau temps ! En attendant, l'AAE Chaulnes Football vous présente ses meilleurs voeux, de santé et de bonheur.



Le club de foot a participé à l'opération «Octobre rose». Belle initiative pour laquelle les dons sont destinés à la lutte contre le cancer du sein. Bravo aux organisateurs et aux participants.

■ LE CYCLO CLUB CHAULNOIS

LE CYCLO CLUB CHAULNOIS, UN CLUB SOLIDAIRE, UN CLUB AU GRAND CŒUR
En plus de nos randonnées, nous participons aux rendez-vous pour soutenir les diverses manifestations dans leurs actions. C'est une façon de prolonger notre passion du vélo au service des autres, tout en préservant la santé par la pratique du cyclotourisme.



VIVONS VÉLO À CHAULNES, FOUILLOY ET PÉRONNE

Vivons vélo, la communauté qui pédale pour votre santé, celle des autres... et pour la planète. Les kilomètres parcourus sont transformés en dons pour l'Institut Pasteur pour financer la recherche contre les maladies neurodégénératives.

**VIVONS
VELO**
rouler n'a jamais fait
autant de bien

Depuis 2021, les kilomètres sont également transformés en arbres plantés en France.



OCTOBRE ROSE À CHAULNES POUR ACCOMPAGNER LA MARCHÉ RANDONNÉE CHAULNOISE

Sensibiliser au cancer du sein



LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE À RETHONDES

Devoir de mémoire pour les soldats et les estafettes (bataillon de cyclistes) de la Première Guerre Mondiale.



LE TÉLÉTHON À CHAULNES EN PARTENA- RIAT AVEC LA COMMUNE

Au profit de
l'AFM Téléthon



UN PROJET POUR L'ANNÉE 2023

Nous avons signé une convention avec l'Amicale Cyclos Cardiaques depuis le 1er juillet 2022. Alain M, adhérent du Cyclo Club Chaulnois et correspondant Cœur et Vélo, prépare pour avril 2023 une nouvelle manifestation « Parcours du Cœur ».



L'Amicale Cyclos Cardiaques, des cyclistes qui ont du cœur !

Opérés du cœur et cyclistes convaincus, voilà comment nous pourrions résumer l'action de l'Amicale Cyclos Cardiaques.

L'Amicale des Cyclos Cardiaques (ACC) a été créée à l'initiative d'une poignée de cyclotouristes qui venaient de subir une « panne de cœur ». L'Amicale agit sous le double parrainage de la Fédération Française de cyclotourisme qui défend une pratique du vélo non compétitive et de la Fédération Française de cardiologie qui valide leur démarche et leurs valeurs. Les trois piliers de l'Amicale Cyclos Cardiaques sont : Prévenir, Témoigner, Rassurer !

La plupart des adhérents sont licenciés dans des clubs cyclotouristes dans toute la France.

AGENDA

Samedi 14 janvier – Assemblée Générale

Dimanche 12 février – Repas des adhérents à l'Institution à Chaulnes

Samedi 1er avril – Vivons Vélo – Parcours gratuits ouverts à tous

Avril – Parcours du Cœur (renseignements à venir)

Samedi 13 mai – Fête du Vélo – Parcours gratuits ouverts à tous

Dimanche 18 juin – Randonnée Chaulnoise



Vous voulez nous rejoindre...
... 06.84.17.28.11

Prenez soin de vous

CyCloCément,
Le Président,
Daniel REMY

À vélo tout est plus beau !

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

LISTE DES MANIFESTATIONS 2023 :

LOTO :	Samedis 4 février, 11 mars, 1 ^{er} avril
TOUS EN BRIQUES (exposition LEGO) :	Samedi 18 & dimanche 19 février
LES 20 ANS DU CHAULNES METAL FEST :	Vendredi 7 & samedi 8 avril
OPERATION OEUFS DE PAQUES :	Dimanche 9 avril
FUGU AND CO (Arts Japonais) :	Samedi 13 & dimanche 14 mai
Prévision d'un tremplin musical en juin (à confirmer)	

RÉTROSPECTIVES :

FESTIVAL OVERDRIVE : Marc Dylson a eu la lourde tâche d'ouvrir le festival, suivi de Sclavine, percutant duo, puis Etté, toujours à la hauteur de leur réputation, rock rural influencé par les années 70-80. Didier Declé avec sa musique pop légère et feutrée. Autre registre avec Heart Line et ses solos de guitare hero et ses lignes de chants puissantes supportées par une formidable section rythmique et ses notes virtuoses du clavier. Sliders, trio rock a été ovationné par le public, puis nous voici propulsé à Londres dans les studios Abbey road afin de perpétuer cette musique fabuleuse aux succès intemporels.



BOURSE AUX JOUETS : Pas moins de 22 exposants pour le retour de la bourse aux jouets, organisée cette année par l'OCLC, avec une très bonne fréquentation.

TELETHON : Comme chaque année, les bénévoles de l'OCLC se sont investis pour la bonne cause autour d'une soirée dansante : 499,50 euros de bénéfice (un grand merci à Lubin pour sa sono et à Claude Merlin pour sa clé USB).

MARCHE DE NOËL : 23 exposants et une bonne affluence.

LOTO QUINE : Comme d'habitude, une bonne fréquentation et des lots en quantités.



ANIMATIONS DE NOËL : A l'initiative de Thierry Linéatte, Maire de Chaulnes et avec l'aide des bénévoles de l'OCLC, le conte-spectacle musical participatif au secours de la planète sur le thème de l'écologie du 27 décembre a ravi petits et grands une heure durant. Cette animation a enchanté les familles et les enfants qui se sont vus remettre à la fin du spectacle une brioche, une boisson ainsi qu'un chocolat pour leur plus grande joie.

L'atelier d'origami et l'escape game de table organisés par Jean Philippe Blaise les 19, 20 & 21 décembre a attiré beaucoup d'enfants.



Toute l'équipe de l'office de la culture et des loisirs de Chaulnes vous présente ses meilleurs vœux pour 2023.



Ville de Chaulnes



Enfants de 3 à 11 ans

Vacances d'Hiver 2023

Lundi 13 au Vendredi 24 Février

Inscription avant le mercredi 08 février

Pour toute inscription, veuillez contacter Ludovic par téléphone au 06/11/57/08/63 ou par mail ludovic_antiochus@orange.fr

Pensez à vous munir de :

- votre quotient familial (octobre 2022)
- de votre numéro d'allocataire CAF

Tarifs en fonction de votre quotient familial

Repas en plus 3,50€/jour



	Tranche 1 QF>1301	Tranche 2 1301>QF>900	Tranche 3 901>QF>500	Tranche 3 501>QF
Demi-journée matin	4 €	3,50 €	2 €	1,50 €
Demi-journée après-midi Avec goûter	4,50 €	4 €	2,50 €	2 €
Journée	7 €	6,50 €	3 €	2,50 €



Service enfance/jeunesse
 ALSH ville de Chaulnes
 Ludovic au 06/11/57/08/63
 Site internet : www.mairiechaulnes.fr

Ville de Chaulnes - 80320 CHAULNES



VISITEZ LE CENTRE DE TRI SMITOM, C'EST GRATUIT QUAND ?

Tous les premiers mercredis du mois.

OÙ ? Au centre de tri du SMITOM situé avenue du fossé Pierret à Rosières-en-Santerre.

COMMENT ?

En appelant au 03 22 78 60 69 car la réservation est obligatoire.

DES INFOS ?

Site non accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants de moins de 8 ans.

Durée de la visite : 1 heure.

FESTIVAL DE L'ARBRE ET DES CHEMINS RURAUX DU 29 OCTOBRE AU 26 MARS 2023

Plan Arbres Région Hauts-de-France.

Des centaines d'activités près de chez vous.

Tout le programme sur : festivaldelarbre.hautsdefrance.fr

SYNERGIE JOB TOUR

CONSEIL, EMPLOI, FORMATION

Les équipes Synergie viennent à Chaulnes le lundi 30 janvier, de 9h à 12h, place de la mairie.

Apportez votre CV !!!

BUS POUR L'EMPLOI ACCÈS À L'EMPLOI

Un bus pour l'emploi fait étape chaque jour dans 2 communes de la Somme pour aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver un travail ou une formation. Le prochain passage à Chaulnes sera également le 30 janvier, de 14h à 16h30 devant la mairie.

SMITOM DU SANTERRE : RESERVEZ VOTRE COMPOSTEUR



COMPOST ET VOUS ?

Tous les renseignements pour réserver votre composteur auprès du Smitom du Santerre et apprendre à créer vous-même votre engrais naturel sont au 03 22 78 60 69.



INFORMATION DÉCHÈTERIE (RAPPEL)

La déchèterie intercommunale située à Rosières en Santerre fonctionne, depuis l'incendie survenu en mai dernier, en mode dégradé :

- possibilité de n'utiliser que l'extérieur du site,
- manque de place, de quais.

A la réouverture du bâtiment, l'accès sera de nouveau autorisé au public, mais la déchèterie fonctionnera toujours en mode dégradé, pour une autre raison. En effet, une nouvelle déchèterie sera construite en 2023, 10 mois de travaux étant prévus.

Les modalités d'accès seront de ce fait encore compliquées pendant quelques temps. L'entrée et la sortie des usagers se fera par la grille centrale.

(voir le plan ci-contre)



Afin d'assurer la sécurité de tous pendant cette période de chantier :

- une voirie provisoire extérieure vous permettra d'accéder au bâtiment,
- Les contrôles à l'entrée seront de nouveau effectués : il faut **vous munir impérativement de votre carte** lors de votre venue (si vous n'avez pas de carte, contactez la déchèterie au 03 22 88 18 17),
- **1 seul passage par jour** sera autorisé (et ce jusqu'à la fin des travaux),
- seules les **remorques bâchées** seront acceptées,
- les cartons devront être **pliés**.





Relie les points de 1 à 90



Charade

Mon premier est la première syllabe de « igloo ».
Mon second est une couleur.
Mon tout est une saison.

Réponse : hiver

Tourte au bœuf, champignons et à la Licorne Black

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 1 kg de bœuf à braiser
- 2 échalotes
- 400 g de champignons de Paris
- 1 carotte
- 2 cuillères à soupe de farine rase
- 33 cl de bière Licorne Black
- 20 cl de bouillon de bœuf
- 1 petite boîte de concentré de tomates
- 2 cuillères à soupe de sauce Worcestershire
- 2 branches de thym
- 2 feuilles de laurier
- Huile d'olive
- 1 rouleau de pâte feuilletée
- 1 jaune d'œuf pour la dorure
- Sel et poivre



Préparation : 20 min / Cuisson : 1h20 min

1. Couper le bœuf en gros cubes, ciseler finement les échalotes, couper la carotte en rondelles et les champignons en tranches.
2. Faire chauffer un peu d'huile dans une cocotte à fond épais et faire revenir la viande à feu vif. Saler et saupoudrer de farine, bien mélanger et laisser dorer quelques minutes. Retirer la viande et réserver.
3. Remettre une cuillère à soupe d'huile dans la cocotte et ajouter les échalotes et la carotte. Mélanger bien, puis ajouter les champignons, le thym, le laurier, la sauce Worcestershire et le concentré de tomate. Ajouter le bouillon et bien gratter le fond de la cocotte avec une cuillère en bois pour décoller les sucs.
4. Remettre la viande dans la cocotte et ajouter la bière. Saler, mélanger et couvrir. Laisser mijoter environ 1 heure à feu doux en remuant de temps en temps.
5. Terminer les dernières 15 minutes de cuisson à découvert pour faire réduire un peu la sauce, puis laisser refroidir complètement.
6. A l'aide d'une écumoire, déposer la viande et les légumes dans un plat creux puis ajouter la moitié de la sauce. Couvrir avec la pâte feuilletée et dorer à l'œuf. Enfourner pendant 20 minutes à 180°C puis servir avec une purée de pomme de terre maison ou une salade verte.

MARCHÉ de CHAULNES 2023



Le 2^{ème} Dimanche
de chaque mois
de 8h30 à 12h30



Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir "Les trésors du Santerre"

Produits et Saveurs
du Terroir

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

12 FÉVRIER

Volailles fermières (Benjamin PARIN)

12 MARS

Escargots (Valère CARON)

09 AVRIL

Le Rollot, beurre, crème fraîche (avec Didier POTEL)

LA BANDE NOIRE DANS LE CIEL DE CHAULNES (SUITE)

Chers lecteurs,

Quelques-uns d'entre vous m'ont demandé ce qu'il était advenu des quatre pilotes de la « bande noire » dont j'ai cité quelques combats aériens, en 1916, dans le ciel de Chaulnes (Bulletin d'Octobre 2022).

Sans doute vous rappelez-vous leurs noms : Georges Guynemer, Alfred Heurtaux, Mathieu Tenant de La Tour et Albert Deullin.

Leur escadrille, l'escadrille n°12 dite des Cigognes était arrivée à Cachy, près de Villers-Bretonneux, en mai 1916*.

Auparavant, Guynemer, basé d'abord à Vauciennes (Oise), avait remporté le 19 juillet 1915 sa première victoire, au sud de Soissons, dans l'Aisne. Sa cinquième victoire, qui avait fait de lui un « as », il l'avait obtenue au-dessus de Roye le 3 février 1916. La photographie de ce très jeune homme, avait fait la couverture de l'hebdomadaire « L'Illustration » ; à 21 ans, le sergent Guynemer, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, Croix de Guerre avec 4 palmes, était entré dans la légende.

Le 12 mars 1916, son escadrille avait été transférée à Vadelaincourt, près de Verdun. Le lendemain, il avait été grièvement blessé en attaquant cinq avions allemands ; hospitalisé, il n'avait rejoint son escadrille qu'à Cachy.

C'est depuis Cachy, qu'il participa à la bataille de la Somme au cours de laquelle, il totalisa vingt et une victoires homologuées. Bien que très attaché à son tableau de chasse, il savait se montrer chevaleresque : le 6 juin 1916, il s'était trouvé face à face avec un pilote allemand dont la mitrailleuse s'était enrayée. L'évitant, il le laissa s'éloigner sans tirer. Ce pilote ennemi était Ernst Udet qui deviendra l'un des as de l'aviation allemande.** Il avait aisément identifié son adversaire car, depuis ses premiers vols opérationnels, Guynemer baptisait chacun de ses avions « Vieux Charles » en hommage à l'un de ses formateurs, Bonnard, qui lui avait fait don de son Morane-Saulnier portant le surnom de son mécanicien.

C'était l'époque où, à Paris, Georges Guynemer avait rencontré l'actrice Yvonne Printemps. Tous deux connaîtront une liaison passionnée.

En février 1917, l'escadrille devenue administrativement Spa 3 fut dirigée sur la Lorraine, à Manoncourt puis dans l'Aisne, du 9 avril au 9 juillet. Il est alors capitaine. Il a 22 ans. La presse le surnomme « l'As des as ». Sa devise, « faire face », inspire nombre d'officiers.

Le 10 juillet 1917, la Spa 3 s'installe à Saint-Pol-sur-Mer.

Il obtient sa cinquante-troisième victoire le 20 août, au-dessus de Poperinghe. Quelques jours plus tard, il remplace le capitaine Heurtaux à la tête de l'Escadrille des Cigognes, son ami ayant été blessé lors d'un combat aérien.

Mais le 11 septembre, parti en reconnaissance au-dessus de Langemark, il ne revient pas. Que s'est-il passé ? Son co-équipier, le lieutenant Bozon-Verduraz n'a pu le suivre dans l'attaque d'un biplace d'observation Rumpler car ayant aperçu plusieurs Fokker qui arrivaient, il s'est porté à leur rencontre pour couvrir son chef. Sur le lieu de la chute du « Vieux Charles », à Poelkapelle, un médecin allemand constate que Guynemer a reçu une balle en plein front, une à l'épaule et plusieurs dans les jambes. Il récupère ses papiers mais doit fuir le secteur à cause des violents bombardements de l'artillerie britannique.

Les Allemands annoncent sa mort en publiant ses papiers dans la presse, mais, lorsque les Britanniques prendront Poelkapelle en octobre 1917, ils ne retrouveront aucune trace ni de l'avion ni de son pilote.

Le 30 avril 1922, une plaque portant son nom ainsi que les termes de sa dernière citation, fut inaugurée au Panthéon. En 1923, une stèle fut dressée en son honneur à Poelkapelle. Devant celle-ci, chaque 11 septembre, viennent se recueillir de nombreux membres de l'Armée de l'Air. En 1938, l'Allemagne restitua à la France sa carte d'identité... (Il repose probablement dans la fosse commune de Rumberke en Belgique).

Alfred Heurtaux est affecté à l'Escadrille des Cigognes le 7 juin 1916. Auparavant, au sein de l'Escadrille N38, il a obtenu sa première victoire le 4 mai 1916***. Son habileté aux commandes, son sang-froid, son autorité naturelle, font qu'il prend le commandement de l'Escadrille des Cigognes le 9 novembre de la même année alors qu'il n'est que lieutenant. Quelques jours plus tard, il abat l'as allemand Kurt Wintgens au-dessus de Villers-Carbonnel.

Blessé une première fois le 5 mai 1917, il est atteint plus grièvement le 3 septembre au point de devoir abandonner les combats après 21 victoires homologuées plus 13 probables.

Alors capitaine, il est cité à l'ordre de l'Armée le 22 octobre 1917 : « Officier d'élite. D'abord cavalier d'une éclatante bravoure, est devenu un pilote de chasse d'une habileté et d'un sang-froid incomparable se battant depuis trois ans avec la même joie et le même culte du devoir. Garde au milieu des

plus périlleuses attaques, le calme le plus étonnant et d'une audace splendide et donne un magnifique exemple de dévouement à la patrie. Blessé le 5 mai 1917 en attaquant seul neuf avions de chasse ennemis, a été à nouveau gravement atteint le 3 septembre 1917 au cours d'un dur combat. A abattu 21 appareils allemands. Quinze fois cité à l'ordre. Chevalier de la Légion d'Honneur pour faits de guerre ».

En 1919, âgé de 26 ans, il est élu député de Seine-et-Oise. Lors des élections suivantes, il ne se représente pas et part pour les Etats-Unis où il exerce une fonction de direction chez Ford. Revenu en France, il poursuit ses activités chez General Motors puis chez Renault. Cela ne l'empêche pas de présider l'Association des As de 14-18 puis l'Association des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air. Nommé commandant en 1931 puis lieutenant-colonel en 1935, il réintègre l'armée active avec la fonction d'inspecteur de l'aviation de chasse.

Après la défaite de 1940, démobilisé,

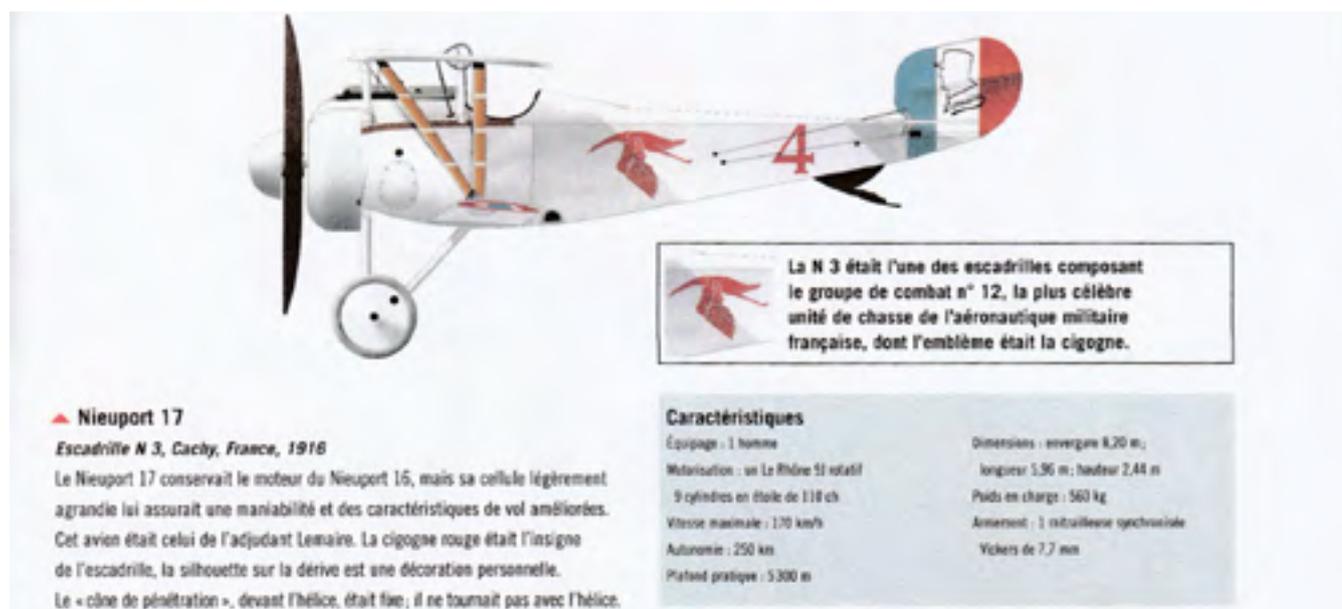
la Mission militaire pour les affaires allemandes. Par décret du 12 juin 1945, il est fait Compagnon de la Libération. En 1956, il est élevé à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Il est décédé le 30 décembre 1985 à Chantilly.

Albert Deullin, blessé à trois reprises lors de combats aériens, est fait chevalier de la Légion d'Honneur le 4 juin 1916. Après être passé par la N3 (équipée de Nieuport), il prend le commandement de la Spa 73 du 22 février 1917 au 2 mars 1918. L'escadrille reçoit ses avions SPAD VII en janvier 1917. Le dessin de la cigogne de la Spad 73 est inspiré des estampes japonaises.

Albert Deullin, promu officier de la Légion d'Honneur en juin 1918 est titulaire de la Croix de Guerre avec treize palmes et une étoile. Il totalise vingt victoires aériennes homologuées.

Au lendemain de la guerre, il est entraîné, par des anciens pilotes militaires dans une aventure qui, à l'époque, paraît folle : créer des lignes aériennes régulières transportant des passagers. Pour cette tâche, les avions n'existent pas. Qu'importe !



il est vice-président de la Légion française des Combattants. Admirateur du maréchal Pétain, il soutient le gouvernement de Vichy et est décoré de la francisque. Mais refusant la défaite et l'occupation de la France, il s'engage dans la Résistance et, avec ses anciens camarades militaires, il crée le réseau Hector. Le jeune Jacques Delmas dit « Chaban » en fait partie dès décembre 1940. Ce réseau est, par la suite, intégré dans l'OCM (Organisation Civile et Militaire). Arrêté par la Gestapo en novembre 1941, Alfred Heurtaux est emprisonné d'abord à Fresnes puis en Allemagne. En mars 1945, il est transféré à Buchenwald. Les Alliés le libèrent le 11 avril de cette même année.

Promu colonel puis général, il est affecté à

On va, pour commencer, installer sur un Salmson 2A2, deux passagers assis en vis-à-vis à la place de l'observateur. La première ligne relie Paris à Strasbourg le 21 septembre 1920. La Compagnie Franco-roumaine de Navigation aérienne, financée par la Marmarosh Bank est créée. Albert Deullin est chef pilote.

Le picard Henri Potez, qui a compris tout l'intérêt de cette initiative, construit une usine à Aubervilliers pour fabriquer le Potez VII puis le Potez IX, plus confortables pour les passagers. La ligne Paris-Constantinople est ouverte le 1er juillet 1922. Dans toutes les capitales, Albert Deullin est reçu par les chefs d'Etat. La réputation des ailes françaises est une référence de compétence

et d'audace. La « Franco-roumaine » concurrence le train et devient un outil du rayonnement de la France.

Mais le 29 mai 1923, Albert Deullin se tue à Villacoublay en essayant un nouvel avion. Son adjoint, Maurice Noguès, un ancien « as » qu'il avait lui-même choisi, prend sa place et poursuit l'aventure.

Mathieu Tenant de la Tour avait obtenu sa première victoire le 23 avril 1916 dans la région de Verdun. Quatre jours plus tard, il avait été blessé lors d'un bombardement. Bien que sa guérison soit incomplète, il avait été affecté à l'escadrille N3, à Cachy, où il avait fait la connaissance de Guynemer, Deullin et Heurtaux. Sa deuxième victoire est homologuée le 9 juillet, et sa troisième le 15 juillet. En décembre, il affronte un adversaire qui s'avère redoutable ; il s'agit probablement du lieutenant Gustav Leffers dont il finit par triompher. De nouveau blessé en janvier 1917, il prend en sortant de l'hôpital, le commandement de la N26, une des unités du Groupe de Combat n°12.

Une citation à l'ordre de la Xème Armée en date du 5 juin 1917 est particulièrement élogieuse : « Excellent chef d'escadrille. Brillant pilote de chasse. Le 7 mai 1917, a abattu un avion ennemi qui s'est écrasé dans nos lignes. ».

Le 3 novembre 1917, il accède au grade de capitaine. Mais le 17 décembre 1917, il se tue aux commandes de son avion en effectuant une démonstration devant les Britanniques au-dessus de l'aérodrome d'Auchel dans le Pas-de-Calais. Son palmarès était de sept avions homologués plus deux ballons d'observation (drachen) et onze victoires probables.

Marcel Queyrat
Président cantonal du Souvenir Français.

* *Le Groupe de Combat n°12, appelé Escadrille des Cigognes, comprend les escadrilles N3, N26, N73, N103 (dénomination à partir du 4 juillet 1916). La forme et la couleur des cigognes peintes sur le fuselage varient selon les unités).*

** *Dans « Ma vie et mes vols », pages 53s, Ernst Udet décrit en détail les phases du combat engagé contre Guynemer et il conclut : « ... Je crois qu'aujourd'hui encore, l'esprit de l'ancienne chevalerie n'est pas complètement mort. Et c'est pourquoi je dépose cette couronne tardive sur la tombe inconnue de Guynemer. »*

*** *C'est par erreur que j'ai écrit dans notre Bulletin précédent qu'Alfred Heurtaux n'avait remporté aucune victoire lorsqu'il est arrivé à Cachy. Merci, cher lecteur, de bien vouloir m'excuser.*

Bibliographie :

« *Aviateurs de la Grande Guerre* »
de Bernard Marc et Pierre Robin. B. Giovanangeli Editeur. Paris 2005.

« *Airfields & Airmen* »

de Mike O'Connor. Pen & Sword Aviation. 2013. Barnsley. South Yorkshire.

« *La Guerre aérienne 14-18* »

Patrick Sadi-Lecoinge

Collection Patrick Sadi-Lecoinge Capelle-les-Hesdin (62) 2017.

« *Ma Vie et mes Vols* »

de Ernst Udet.

Edité en français par Flammarion 1955.





Entretien automobile
Pneumatique auto/moto
(pose de vos pneus achetés sur internet)
Climatisation
Diagnostic
MULTIMARQUES

49 Rue Odon Dumont 80320 **CHAULNES**
06 99 16 97 38

0612736810



La Fine Bouche
Cuisine Traditionnelle

13 rue de Lihons | 80320 Chaulnes



L'immobilière
de Haute Picardie

Siège social
 15, avenue Aristide Briand
 80320 Chaulnes
 03.22.84.14.19

Bureau annexe
 8, rue du Niger
 80170 Rosières en Santerre
 03.22.87.61.87

www.immobiliere-de-haute-picardie.com



PHARMACIE SAVARY DEBLOCK
23 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
 Matériel Médical - Livraison à domicile
 Services - Ecoute - Conseils



21 route d'Hallu
80320 CHAULNES
 Téléphone : 03 22 85 55 37
 Mail: wk-info@sfr.fr
 www.wk-informatique.fr

Auto-entreprise depuis 2009

- Réparation d'ordinateurs hors garantie
- Réinstallation du système d'exploitation
- Réglages de programmes et/ou de périphériques
- Assemblage d'équipement sur mesure
- Assistance / autres demandes



Hélène HEURTEAU 06 29 12 03 67



Naturellement Belle
 24 bis rue Odon Dumont
 80320 CHAULNES
 www.clicrdv.com/Naturellement-Belle

Coiffure Mixte, Esthétique, Solarium

Jean-marc Coiffure



Masculin - junior

18 Avenue Ariside Briand - 80320 CHAULNES
Tél. 03 22 83 97 17

L'INSTITUTION



RESTAURANT DE CUISINE TRADITIONNELLE
 Emmanuelle & Stéphane

78 Avenue Aristide Briand - 80320 Chaulnes
 Port. : 06 10 73 87 03 - Tél. : 03 22 84 94 47
 Mail : l'institution@orange.fr

20 ans !

CHAULNES METALFEST

Misanthrope

LOUGHBLAST

MORTUARY

DESTINY

GAND

BLED KEN

BRUTAL
SPHINCTER

MARCH
OF
SCYLLA

DJEULED'VAK

THE
FREEDOM
OF
SPEECH

BECKON

VENDREDI

SAMEDI

07 & 08 Avril 2023

19H00 (VENDREDI) / 14H30 (SAMEDI) - CENTRE SOCIO-CULTUREL (RUE POULIN, 80320 CHAULNES)

PROGRAMMATION : VENDREDI : BECKON, THE FREEDOM OF SPEECH, MARCH OF SCYLLA, DJEULED'VAK
SAMEDI : BLED KEN, BRUTAL SPHINCTER, DESTINY, GAND, MORTUARY, MISANTHROPE, LOUGHBLAST

TARIFS : VENDREDI : 5 € // SAMEDI : 20 € (RESERVATION) / 25 € (SUR PLACE) // 2 JOURS : 20 € (RESERVATION)

LOCATIONS : FNAC, CARREFOUR, GEANT, MAGASIN U, INTERMARCHÉ | www.fnac.com, www.carrefour.fr, www.francebillet.com 0892 68 36 22 (0,34€/min)

RESERVATION : Mairie de Chaulnes (0322838080)

<https://www.facebook.com/2019CMF>

